

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2023

À l'attention des personnes agréées ayant le point de compétence E2 et/ou E3 dans leur agrément:

Instruction relative aux données géographiques.

Contexte

L'arrêté des organismes agréés en vertu de la *la loi du 21 avril 1993 relative à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques, autres que l'Etat pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement définit les conditions et modalités d'élaboration des rapports dans le cadre des missions de l'agrément. Les articles 8, 9 et 11 stipulent que l'élaboration des rapports doit se faire suivant les instructions de l'Administration de l'environnement, et qu'une copie de tout document, est à mettre à disposition à l'Administration de l'environnement.*

Afin de permettre à l'Administration de l'environnement de mieux utiliser les résultats des études établies dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement, l'objectif de la présente instruction est d'harmoniser la demande générale de données géographiques produites lors de l'élaboration de leurs études, de promouvoir ainsi le partage et l'échange des informations relatives à l'environnement, et de suite la collaboration de futurs projets.

Transmission des données à l'Administration de l'environnement

En complément à tout rapport, les personnes agréées concernées sont priées de fournir à l'adresse mail gis@aev.etat.lu:

E2 Études d'impact dans le domaine de la lutte contre le bruit

- les mesurages acoustiques (modèle de données en Annexe 1),
- les cartes de bruit pour tout horizon temporel et scénario analysé,
- le niveau sonore L_{Aeq,période} aux points d'immission calculés pour tout horizon temporel et scénario analysé,

E3 Études d'impact dans le domaine des vibrations

- le niveau de vitesse vibratoire (mm/s) aux points d'immission calculés pour tout horizon temporel et scénario analysé (modèle de données en Annexe 2).

Formats recommandés pour les données

Les formats recommandés pour les données à fournir sont définis comme suit:

- Données tabulaires : spreadsheet (Microsoft Excel, .csv)
- Données géographiques : shapefile (QSI, vector format), geodatabase (.gdb), TIF ou ASCII (raster format)
- Métadonnées : en format .XML, ou un document texte supplémentaire

<u>Annexe 1</u> : Modèle de données pour mesurages acoustiques

Field Name	Data Type	Description
Name	Text	Nom du point de mesurage
LUREF_X	Long Integer	Coordonnée LUREF X
LUREF_Y	Long Integer	Coordonnée LUREF Y
LUREF_Z	Long Integer	Coordonnée LUREF Z
Measure_Period	Text	Temps ou période de mesurage
Source	Text	Source de bruit
Measure_Fiche	Text	Libellé de la fiche du point de mesurage
Link	Text	Libellé de l'étude d'impact
Pour établissements et chantiers		
Level_Day	Double	Niveau L _{Aeq,T (7-22)} de l'heure la plus bruyante
Level_Ngt	Double	Niveau L _{Aeq,N (22-7)} de l'heure la plus bruyante
Caractere	Text	Description sur la tonalité et impulsivité
Pour le trafic		
Week_Day	Double	L _{Aeq, jour (7-19h)} des jours de semaine, en dB(A)
Week_Evg	Double	L _{Aeq, soir (19-23h)} des jours de semaine, en dB(A)
Week_Ngt	Double	L _{Aeq, nuit (23-7h)} des jours de semaine, en dB(A)
Week_Lden	Double	L _{den} des jours de semaine, en dB(A)
Week_6-22	Double	L _{Aeq, diurne (6-22h)} des jours de semaine, en dB(A)
Week_22-6	Double	L _{Aeq, nocturne (22-6h)} des jours de semaine, en dB(A)
Weekend_Day	Double	L _{Aeq, jour (7-19h)} des jours de weekend, en dB(A)
Weekend_Evg	Double	L _{Aeq, soir (19-23h)} des jours de weekend, en dB(A)
Weekend_Ngt	Double	L _{Aeq, nuit (23-7h)} des jours de weekend, en dB(A)
Weekend_Lden	Double	L _{den} des jours de weekend, en dB(A)
Weekend_6-22	Double	L _{Aeq, diurne (6-22h)} des jours de weekend, en dB(A)
Weekend_22-6	Double	L _{Aeq, nocturne (22-6h)} des jours de weekend, en dB(A)
All_Day	Double	L _{Aeq, jour (7-19h)} de tous les jours, en dB(A)
All_Evg	Double	L _{Aeq, soir (19-23h)} de tous les jours, en dB(A)
All_Ngt	Double	L _{Aeq, nuit (23-7h)} de tous les jours, en dB(A)
All_Lden	Double	L _{den} de tous les jours, en dB(A)
All_6-22	Double	L _{Aeq, diurne (6-22h)} de tous les jours, en dB(A)
All_22-6	Double	L _{Aeq, nocturne (22-6h)} de tous les jours, en dB(A)

<u>Annexe 2</u>: Modèle pour données sur les vibrations

Field Name	Data Type	Description
Name	Text	Nom du point d'immission
LUREF_X	Long Integer	Coordonnée LUREF X
LUREF_Y	Long Integer	Coordonnée LUREF Y
LUREF_Z	Long Integer	Coordonnée LUREF Z
Time	Text	Temps ou période considérée
Scenario	Text	Scénario considéré
Source	Text	Source de vibrations
Level	Double	Niveau de vitesse vibratoire, en mm/s
Frequence	Text	Gamme de fréquence
Link	Text	Libellé de l'étude d'impact